

COMITÉ TECHNIQUE CENTRAL DES DDI DU 14 MAI 2019

LA CGT NE SIÉGERA PAS !

Les organisations syndicales représentatives des personnels des DDI, FO, UNSA, CGT, CFDT avaient adopté, lors du CTC des DDI en date du 21 février 2019, une résolution unanime dénonçant et combattant les effets de la fusion des programmes 307 et 333 et la fusion des secrétariats généraux des DDI et des préfectures.

Ensemble et dans l'objectif d'imposer d'autres choix, ces mêmes organisations avaient refusé de siéger au CTC des DDI convoqué le 17 avril 2019.

Après avoir réitéré sa demande d'abandon du projet de mise en place de secrétariats généraux communs aux services de l'État dans les départements,

la CGT a aussi et notamment demandé :

- ✓ L'arrêt des processus de réformes entamés ;
- ✓ L'arrêt des suppressions d'emplois ;
- ✓ L'organisation d'un débat contradictoire sur l'évolution des missions et leurs conditions de mise en œuvre. A contrario de la *préfectoralisation* des missions et des services, des fermetures et regroupements des services et d'administrations, la CGT exige que les ministères porteurs des missions en assurent directement la mise en œuvre au moyen de services déconcentrés sur lesquels ils exercent leur autorité ;
- ✓ La définition d'un plan pluriannuel de recrutement de fonctionnaires et la titularisation des agents non-titulaires.
- ✓ Le maintien et le renforcement du statut général des fonctionnaires fondé sur les principes d'égalité, d'indépendance et de responsabilité.
- ✓ Le respect et l'amélioration des statuts particuliers adossés aux missions exercées ainsi que le rétablissement des règles de

gestion nationale ;

- ✓ La reconnaissance des qualifications des personnels par la revalorisation significative et immédiate de la valeur du point d'indice et l'amélioration des déroulés de carrières et des promotions ;
- ✓ L'adoption d'une loi dédiée à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Autant de revendications qui nécessitent le retrait du projet de loi portant transformation de la Fonction publique, outil de dynamitage du Statut général des fonctionnaires et d'une précarisation toujours plus grande des personnels.

Autant de revendications qui nécessitent l'octroi des moyens de financements pérennes dont la Fonction publique a besoin afin de garantir la mise en œuvre d'un service public de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire au service de la satisfaction des besoins des citoyen·ne·s et des populations.

Aucune réponse n'a été apportée, ni aux organisations syndicales ni à la CGT, en amont de la nouvelle convocation du Comité technique central des DDI.

Une fois de plus, c'est à un véritable piétinement de la démocratie sociale et des organisations syndicales auquel le secrétaire général du gouvernement procède.

Dans un tel contexte, la CGT ne siégera pas au Comité technique central des DDI convoqué ce jour.

Dans le prolongement de la journée de grève et de manifestations du 9 mai dernier, la CGT œuvrera, avec l'ensemble des personnels dans l'unité la plus large possible, à la poursuite et à l'amplification du processus de mobilisation pour que de réelles réponses soient apportées aux revendications des personnels.

Montreuil, le 14 mai 2019